

Charte pour l'utilisation des ressources informatiques GRETA Midi-Pyrénées SUD

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des stagiaires et du personnel.

Autorisation d'utilisation des ressources informatiques

L'utilisation des ressources informatiques du Greta, qui suppose la signature de la présente charte, est soumise à autorisation préalable. Cette autorisation peut être retirée, partiellement ou totalement, temporairement ou définitivement, en cas de non respect de la charte.

Cette autorisation est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être transférée, même temporairement, à un tiers. Toute action utilisant l'autorisation d'une autre personne est interdite, même si cette personne bénéficie d'une autorisation analogue.

Règles d'usage

Il est interdit d'amener des boissons ou de la nourriture dans les salles informatiques ou les bureaux ayant au moins un poste informatique.

L'utilisation des moyens informatiques est limitée aux activités exercées dans le cadre de la formation suivi par le stagiaire ou dans le cadre professionnel pour le personnel.

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques et s'engage à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'intégrité de l'outil informatique, sur le fonctionnement normal des réseaux et sur les relations internes et externes du Greta.

Il doit être fait un usage raisonnable de toutes les ressources informatiques : imprimantes, espace disque, logiciels, connexion Internet, occupation des postes de travail...

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des données qu'il récupère sur Internet par l'intermédiaire du Greta, notamment en terme de droit de reproduction, d'utilisation, de détournement éventuel de ces informations, et sur la nature de ces informations. Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

L'utilisation des logiciels doit se faire dans le respect de la loi, des recommandations dictées par l'administrateur du système et des engagements pris par le Greta, notamment dans les contrats de licence.

L'utilisation de logiciels non fournis par le Greta ne peut être tolérée que si :

- Le rapport avec la formation suivie ou l'activité professionnelle est effectif.
- L'administrateur en est averti et l'autorise.
- La légalité de l'utilisation est incontestable.
- L'intégrité du système informatique est assurée.

Pour de telles utilisations, l'utilisateur doit s'assurer au préalable que ces conditions soient remplies, et il engage sa propre responsabilité.

Si l'une de ces règles n'est pas respectée l'administrateur se réserve le droit de désinstaller immédiatement le ou les logiciel(s) non autorisés, ainsi que d'effacer les données produites.

De manière générale, l'installation de logiciels par l'utilisateur est interdite. Seul l'administrateur est apte à le faire.

Règles de sécurité

Les utilisateurs ne doivent pas tenter de lire, de copier, de divulguer ou de modifier des informations (fichiers, messages...) d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé. Il faut noter que la capacité d'accéder à une information n'implique pas que l'accès soit effectivement autorisé.

L'utilisateur doit impérativement sauvegarder ses fichiers sur le serveur.

La possession, l'utilisation ou le développement de programmes cherchant à s'appropriier ou à déchiffrer le mot de passe d'un utilisateur sont interdits.

Règles d'usage des outils électroniques de communication

La plus grande correction doit être respectée dans les échanges électroniques. Les abus sont passibles de sanctions.

A l'occasion d'échanges électroniques à caractère public, l'utilisateur veillera à ne pas laisser penser que ses propos engagent le Greta ou l'un de ses services et il veillera à ne pas porter atteinte à sa réputation.

Il doit être fait un usage raisonnable de la capacité du réseau informatique.

Exemples : taille des fichiers joints, nature des fichiers joints, messages à caractère personnel, écoute de radio en ligne, téléchargement de données à usage privé, non participation à la diffusion d'Hoax...

Je, soussigné(e)
Statut : Stagiaire Personnel Greta Vacataire Autre :

Déclare :

- être conscient(e) du fait que les ressources informatiques du Greta ne peuvent être utilisées que dans le strict respect de la législation en vigueur,
- avoir pris connaissance de la charte complète disponible sur <http://charteinfo.greta-mps.fr>,
- m'engager à respecter les principes définis dans la présente charte,
- m'engager à respecter les règlements spécifiques édictés par les services responsables de la gestion des ressources informatiques que je peux utiliser,
- m'engager à prendre connaissance des consignes fournies par les administrateurs des systèmes informatiques et à m'y conformer,
- être conscient(e) du fait que le non respect de la législation ainsi que tout manquement aux engagements ci-dessus peut impliquer, sans préjuger d'éventuelles poursuites judiciaires, la comparution devant la section disciplinaire du GRETA.

A conserver par l'utilisateur

Lu et approuvé,

A, le